

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 28 safar 1443 – 5 octobre 2021

164<sup>ème</sup> année

N° 91

## Sommaire

### Décrets et arrêtés

<b>Conseil Supérieur de la Magistrature</b>	
Acceptation de la démission d'un magistrat .....	2257
<b>Ministère des Transports et de la Logistique</b>	
Nomination d'administrateurs généraux .....	2257
Nomination d'ingénieurs généraux .....	2257
<b>Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines</b>	
Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane» .....	2257
Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant réduction de la superficie de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Adam" .....	2258
Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 27 septembre 2021, portant annulation du permis de recherche de substances minérales du 6 <sup>ème</sup> groupe au lieu dit "Henchir El Feguir" dans le gouvernorat de Kairouan .....	2261

Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant autorisation de cession totale des droits et des obligations dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession « Didon » .....	2261
Rectificatif.....	2263
<b>Ministère du Commerce et du Développement des Exportations</b>	
Tableau d'emplois fonctionnels .....	2263
<b>Ministère du Tourisme</b>	
Nomination d'un administrateur en chef .....	2264
<b>Ministère de la Santé</b>	
Arrêté du chargé du ministère de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 5 octobre 2021, portant ouverture d'un concours pour le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en pharmacie .....	2264
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Nomination d'un directeur .....	2265
Nomination de sous-directeurs .....	2265
Nomination de chefs de services .....	2266
<b>Ministère de l'Education</b>	
Nomination d'un directeur .....	2267
Nomination de sous-directeurs .....	2267
Nomination d'un chef de service .....	2267
Cessation de fonctions d'un secrétaire général.....	2267
Cessation de fonctions de sous-directeurs .....	2267
Cessation de fonctions d'un chef de service .....	2267
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
Tableaux d'emplois fonctionnels .....	2268
Nomination d'un secrétaire principal d'université.....	2268
<b>Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement</b>	
Nomination de secrétaires généraux de communes .....	2268
Nomination de directeurs .....	2269
Nomination de sous-directeurs .....	2269
Nomination de chefs de services .....	2270

## Décrets et arrêtés

### CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

**Par décision du Conseil de la magistrature judiciaire n° 2021-54 du 17 septembre 2021.**

La démission de Monsieur Mohamed Taoufik Yousfi juge de troisième grade, est acceptée à compter du 7 septembre 2021.

### MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

**Par arrêté du ministre des transports et de la logistique du 23 août 2021.**

Sont nommés, au grade d'administrateur général du corps administratif commun des administrations publiques au ministère des transports et de la logistique, les administrateurs en chef dont les noms suivent :

- Sami Zgueb,
- Fethi Salmouk,
- Samia Bougottaya épouse Abid,
- Laidi Ben Arfa.

**Par arrêté du ministre des transports et de la logistique du 26 août 2021.**

Sont nommés, au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère des transports et de la logistique, les ingénieurs en chefs dont les noms suivent :

- Fethi Toui,
- Malek Elkhomsi,
- Majdi Zegnani.

### MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

**Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane».**

Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, tel que modifié et complété par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004 et la loi n° 2008-15 du 18 février 2008,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret n° 2007-903 du 10 avril 2007, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane» et ses annexes,

Vu le décret n° 2013-4032 du 20 septembre 2013, portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021, chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 février 2001, fixant les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de titres d'hydrocarbures,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 25 avril 2007, portant institution d'un permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 6 septembre 2013, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 3 septembre 2014, portant autorisation de cession partielle des droits et obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane» et extension de sa période de validité,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines du 14 décembre 2015, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 27 septembre 2017, portant autorisation de cession totale des intérêts et des obligations dans le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 7 février 2019, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane»,

Vu la demande déposée le 13 novembre 2020, à la direction générale des hydrocarbures, par laquelle l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et les sociétés «Mazarine Energy Tunisia BV» et «Bizerte Energy Limited (Bizerte)» ont sollicité l'extension d'une année de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche «Zaafrane» conformément à l'article 30.2 du code des hydrocarbures,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif des Hydrocarbures réuni en dates du 22 et 29 décembre 2020 et 19 janvier 2021,

Vu le rapport du directeur général des hydrocarbures.

Arrête:

Article premier – Est accordée une extension d'une année de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Zaafrane» soit du 4 mai 2021 jusqu'au 3 mai 2022 et ce au profit de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et les sociétés «Mazarine Energy Tunisia BV» et «Bizerte Energy Limited (Bizerte)».

Art. 2 - Au cours de la durée de validité du permis prévue à l'article premier du présent arrêté, toutes les obligations contractuelles devront être honorées.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 septembre 2021.

*Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim*

**Mohamed Boussaïd**

### **Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant réduction de la superficie de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Adam".**

Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu le décret du 13 décembre 1948, instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> janvier 1953 sur les mines,

Vu le décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985, instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux, ratifié par la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985, tel que modifié par la loi n° 87-9 du 6 mars 1987,

Vu la loi n° 90-56 du 18 juin 1990, portant encouragement à la recherche et à la production d'hydrocarbures liquides et gazeux,

Vu la loi n° 91-5 du 11 février 1991, portant approbation de la convention et ses annexes signées à Tunis le 22 septembre 1990 entre l'Etat Tunisien d'une part, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et la société "Elf Aquitaine Tunisie" d'autre part,

Vu la loi n° 98-50 du 8 juin 1998, portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au permis "Borj El Khadra",

Vu le code des hydrocarbures promulgué par la loi n° 99-93 du 17 août 1999, tel que modifié et complété par la loi n° 2002-23 du 14 février 2002, la loi n° 2004-61 du 27 juillet 2004, la loi n° 2008-15 du 18 février 2008 et la loi n° 2017-41 du 30 mai 2017,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret n° 2000-946 du 2 mai 2000, fixant les coordonnées géographiques et les numéros de repères des sommets des périmètres élémentaires constituant les titres des hydrocarbures,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021, chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 14 décembre 1990, portant institution du permis de recherche de substances minérales du second groupe dit permis "Borj El Khadra" au profit de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et de la société "Elf Aquitaine Tunisie",

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 16 avril 1992, portant autorisation de cession partielle des intérêts détenus par la société Elf Aquitaine Tunisie dans le permis "Borj El Khadra" au profit de la société "Phillips Petroleum Company Tunisia",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 15 mai 1997, portant extension de dix-huit mois de la période initiale de validité du permis "Borj El Khadra" et autorisation de cession totale des intérêts détenus par la société "Elf Hydrocarbures Tunisie" dans ledit permis au profit de la société "Phillips Petroleum Company Tunisia",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 10 juillet 1998, portant autorisation de cession partielle des intérêts détenus par la société "Phillips Petroleum Company Tunisia" dans le permis "Borj El Khadra" au profit des sociétés "Lasmo Tunisia B.V" et "Union Texas Maghreb Inc.",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 21 juin 2000, portant premier renouvellement du permis "Borj El Khadra" et autorisation de cession totale des intérêts détenus par la société "Union Texas Maghreb Inc" dans ledit permis au profit de la société "Lasmo Tunisia B.V",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 22 décembre 2001, portant modification de l'arrêté du ministre de l'industrie du 21 juin 2000, relatif au premier renouvellement du permis "Borj El Khadra" et à l'autorisation de cession totale d'intérêts dans ledit permis,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 2 juillet 2002, portant autorisation de cession partielle des intérêts détenus par la société "Lasmo Tunisia B.V" dans le permis "Borj El Khadra" au profit des sociétés Gulf Canada Tunisia Ltd et Paladin Expro Limited,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 13 février 2003, portant autorisation de cession totale des intérêts détenus par la société "Gulf Canada Tunisia Ltd" dans le permis "Borj El Khadra" au profit de la société "Pioneer Natural Resources Tunisia Limited",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 24 juin 2003, portant institution d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Adam",

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 10 avril 2004, portant admission de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession "Adam" au bénéfice des dispositions prévues par l'article 2 de la loi n° 99-93 du 17 août 1999 portant promulgation du code des hydrocarbures.

Vu l'accord signé le 13 mai 1996, entre l'Etat Tunisien d'une part, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et la société "Phillips Petroleum Company Tunisia" d'autre part,

Vu la lettre du 29 juillet 1992, par laquelle la société "Elf Aquitaine Tunisie" a notifié le changement de sa dénomination en "Elf Hydrocarbures Tunisie",

Vu la lettre en date du 26 avril 2001, relative à l'acquisition par la société "Lasmo Tunisia BV" de la compagnie "Phillips Petroleum Company Tunisia" et le changement de dénomination de celle-ci en "Lasmo Petroleum Company Tunisia",

Vu la lettre en date du 7 septembre 2001, relative à l'acquisition du groupe "Lasmo plc" par la société "Agip Investment plc",

Vu la lettre en date du 12 février 2002, par laquelle la société "Lasmo Petroleum Company Tunisia" a notifié la cession totale de ses intérêts dans le permis "Borj El Khadra" au profit de la société "Agip Tunisia BV" filiale d'Agip Investment plc,

Vu la lettre en date du 30 mai 2018, par laquelle l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et les sociétés « Eni Tunisia B.V. », « OMV (Tunisien) Production GmbH » et « Medco Sahara Limited » ont notifié la zone à rendre de la superficie de la concession « Adam », équivalente à 30%,

Et après la notification du comité consultatif des hydrocarbures n° 120 lors de sa réunion du 23 juillet 2018,

Vu le rapport du directeur général des hydrocarbures.

Arrête :

Article premier - La superficie totale de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Adam » est réduite de 30%, soit l'équivalent de 260 kilomètres carrés, soit 65 périmètres élémentaires.

La superficie totale de la concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Adam » suite à la réduction susvisée est de 600 kilomètres carrés, soit 150 périmètres élémentaires.

Ladite concession est ainsi délimitée par les sommets et les numéros de repères figurant dans le tableau ci-après :

Sommets	N° de repères	
1	200	310
2	200	324
3	202	324
4	202	336
5	204	336
6	Intersection du parallèle 204 avec la frontière Tuniso-Libyenne	
7	Intersection du parallèle 188 avec la frontière Tuniso-Libyenne	
8	184	340
9	184	338
10	178	338
11	178	332
12	176	332
13	176	328
14	172	328
15	172	304
16	180	304
17	180	310
18	182	310
19	182	312
20	184	312
21	184	328
22	182	328
23	182	332
24	200	332
25	200	326
26	192	326
27	192	314
28	196	314
29	196	310
30/1	200	310

Art. 2 – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 septembre 2021.

*Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par  
intérim*

**Mohamed Boussaïd**

**Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 27 septembre 2021, portant annulation du permis de recherche de substances minérales du 6<sup>ème</sup> groupe au lieu dit "Henchir El Feguir" dans le gouvernorat de Kairouan.**

Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu le code minier promulgué par la loi n° 2003-30 du 28 avril 2003 et notamment son article 43,

Vu le décret n° 2003-1726 du 11 août 2003, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité consultatif des mines,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021, chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 14 mars 2019 portant institution du permis de recherche de substances minérales du 6<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Henchir El Feguir », dans le gouvernorat du Kairouan, en faveur de Monsieur Ridha Rhouma,

Vu l'avis émis par le comité consultatif des mines lors de sa réunion du 6 avril 2021,

Vu la mise en demeure adressée à Monsieur Ridha Rhouma titulaire du permis de recherche de substances minérales du 6<sup>ème</sup> groupe dit "Henchir El Feguir" dans le gouvernorat de Kairouan,

Vu le PV de visite du site du permis de recherche de substances minérales du 6<sup>ème</sup> groupe dit "Henchir El Feguir" dans le gouvernorat de Kairouan effectuée par les services de la Direction Générale des Mines en date du 24 août 2021,

Vu le rapport du Directeur Général des Mines.

Arrête :

Article premier. - Est annulé le permis de recherche de substances minérales du 6<sup>ème</sup> groupe dit " Henchir El Feguir " dans le gouvernorat de Kairouan institué au profit de Monsieur Ridha Rhouma par l'arrêté du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 14 mars 2019.

Monsieur Ridha Rhouma, est déchu de tous ses droits issus du permis de recherche susmentionné à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal officiel de la République tunisienne.

Art. 2 - Monsieur Ridha Rhouma est tenu sans délai d'abandonner le site après sa remise en l'état.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 septembre 2021.

*Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim*

**Mohamed Boussaïd**

**Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 23 septembre 2021, portant autorisation de cession totale des droits et des obligations dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession « Didon ».**

Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu le décret du 13 décembre 1948, instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret du 1<sup>er</sup> janvier 1953 sur les mines,

Vu le décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985, instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux, ratifié par la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985, tel que modifié par la loi n° 87-9 du 6 mars 1987,

Vu la loi n° 90-56 du 18 juin 1990, portant encouragement à la recherche et à la production d'hydrocarbures liquides et gazeux,

Vu la loi n° 91-7 du 11 février 1991, portant approbation de la convention et ses annexes signés à Tunis le 5 avril 1990, entre l'Etat tunisien d'une part, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières et la société « Coho International Limited » d'autre part,

Vu la loi n° 94-40 du 7 mars 1994, portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention et ses annexes relatives au permis de recherche « Zarat »,

Vu le décret n° 2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures, tel que modifié par le décret n° 2013-1514 du 6 mai 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-125 du 15 février 2021, chargeant le ministre du commerce et du développement des exportations, de l'exercice des fonctions du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 septembre 1990, portant institution du permis de recherche de substances minérales du second groupe dit permis « Zarat »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 26 novembre 1991, portant autorisation de cession partielle des intérêts de la société « Coho International Limited » dans le permis de recherche « Zarat » au profit de la société « Marathon Petroleum Zarat Ltd »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 28 janvier 1993, portant autorisation de cession partielle des intérêts de la société « Coho International Limited » dans le permis de recherche « Zarat » au profit de la société « Edisto Tunisia Ltd »,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 16 décembre 1993, portant autorisation de cession totale des intérêts de la société « Coho International Limited » dans le permis de recherche « Zarat » au profit de la société « Command Petroleum (Tunisia) Pty Ltd »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 19 octobre 1995, portant extension de dix-huit mois de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche « Zarat »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 18 mars 1996, portant rectification des coordonnées géographiques du permis de recherche « Zarat »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 3 août 1996, portant autorisation de cession totale des intérêts de la société « Edisto Tunisia Ltd » au profit de la société « Medex Petroleum Ltd » et extension de quatre mois de la durée de la période initiale du permis de recherche « Zarat »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 12 novembre 1996, portant premier renouvellement du permis de recherche « Zarat »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 2 décembre 1997, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession d'exploitation « Didon »,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 11 novembre 2005, portant autorisation de cession totale des droits et obligations de la société « MP Zarat Limited » dans la concession d'exploitation « Didon » au profit de la société « Soco Tunisia Pty Ltd »,

Vu l'arrêté de la ministre de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables du 18 novembre 2016, portant autorisation de cession totale et cession partielle des droits et des obligations dans la concession d'exploitation de substances minérales du second groupe dite concession « Didon »,

Vu la lettre du 19 août 1992, par laquelle la société « Marathon Petroleum Zarat Ltd » a notifié la cession de la totalité de ses intérêts au profit de « M.P Zarat Limited »,

Vu la lettre du 25 mars 1996, relative au transfert de propriété de la société « M.P. Zarat Limited » au profit de la société « Medex Petroleum Ltd »,

Vu la lettre du 15 avril 1998, par laquelle la société « Command Petroleum (Tunisia) Pty Ltd » a notifié le changement de sa dénomination en « Soco Tunisia Pty Ltd »,

Vu l'acte de cession du 28 mars 2000, par lequel la société « Medex Petroleum Ltd » a cédé la totalité de ses intérêts dans la concession d'exploitation « Didon » au profit de sa filiale « MP Zarat Limited »,

Vu la lettre du 27 novembre 2006, par laquelle la société « Soco Tunisia Pty Ltd » a notifié le changement de sa dénomination en « Didon Tunisia Pty Ltd »,

Vu la lettre du 20 mai 2008, par laquelle la société « Didon Tunisia Pty Ltd » a notifié le changement de sa dénomination en « PA Resources Tunisia Pty Ltd »,

Vu la notification en date du 17 septembre 2013, par laquelle la société « PA Resources Tunisia Pty Ltd » a annoncé la cession partielle de ses intérêts au profit de sa filiale la société « hydrocarbures Tunisia Didon Limited »,

Vu la demande déposée le 28 juin 2018, à la direction générale des hydrocarbures par laquelle la société « PA Resources Tunisia Pty Ltd » a sollicité conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 mars 1953 l'autorisation de cession partielle de ses intérêts dans la concession d'exploitation « Didon » au profit de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières,

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 23 juillet 2018,

Vu le rapport du directeur général des hydrocarbures.

Arrête:

Article premier - Est autorisée la cession totale des droits et obligations détenus par la société « PA Resources Tunisia Pty Ltd » dans la concession d'exploitation « Didon » au profit de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières.

Suite à cette cession, l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières devient le titulaire de ladite concession avec un taux de 100%.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 septembre 2021.

*Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim*

**Mohamed Boussaïd**



## Rectificatif

À l'Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des mines par intérim du 18 mars 2021, portant prorogation, au titre de cas de force majeure, de la durée de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis «Hezoua» paru au Journal officiel de la République tunisienne n° 32 du 8 avril 2021.

Lire à l'article premier : du 24 décembre 2021 jusqu'au 23 décembre 2022.

Au lieu de : du 22 décembre 2021 jusqu'au 21 décembre 2022.

<b>MINISTERE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS</b>
---

### Par arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 30 septembre 2021.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels au ministère du commerce et du développement des exportations conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Emploi fonctionnel
Fatma Ibrahim	Inspection général du contrôle économique	La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur de la direction chargée du système commercial multilatéral et des relations avec l'organisation mondiale du commerce, à la direction générale de la coopération économique et commerciale
Abderrazek Nemri	Ingénieur général	Directeur de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Bizerte
Naoufel Aloui	Inspecteur en chef du contrôle économique	Directeur de la concurrence et du contrôle économique à la direction régionale du commerce de Jendouba
Samir Khalfaoui	Inspecteur central du contrôle économique	Directeur de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Zaghouan
Mohamed Taher Laasidi	Gestionnaire en chef de documentation et archives	Sous-directeur de la documentation et de la bibliothèque à la direction de la gestion des documents administratifs et de la documentation à la direction générale des services communs
Seloua Laabidi	Ingénieur en chef	Sous-directeur des études à la direction de la réalisation et du suivi à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche
Mohamed Ali Touzri	Inspecteur central du contrôle économique	Sous-directeur de la réalisation à la direction de planification et de programmation à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche
Noura Ben Mohamed	Administrateur en chef	Sous-directeur de la coopération avec les pays arabes à la direction de coopération avec les pays arabes, de l'Amérique et de l'Asie à la direction générale de la coopération économique et commerciale
Hajer Elkalbousi Epouse Nechi	Inspecteur du contrôle économique	Chef de service de la coopération avec les pays d'Europe occidentale et les pays de l'association européenne de libre échange à la sous-direction de la coopération bilatérale avec les pays de l'Europe à la direction de la coopération avec l'Europe à la direction générale de la coopération économique et commerciale
Aida Toujeni	Inspecteur central du contrôle économique	Chef de service de l'évaluation et de l'organisation à la sous-direction de la tutelle au bureau des études, de la programmation et de la planification
Hanan Mejri	Administrateur conseiller	Chef de service des études et de suivi du contentieux à la sous-direction du contentieux à la direction des affaires juridiques et du contentieux à la direction générale des services communs
Anissa Ben Mohamed	Administrateur	Chef de service des méthodes à la sous-direction de l'organisation et des méthodes à la direction de l'organisation et des méthodes et de l'informatique à la direction générale des services communs
Hlima Tounekti	Inspecteur du contrôle économique	Chef de service de la cellule des services communs à la direction régionale du commerce de Tataouine.

## MINISTERE DU TOURISME

### Par arrêté du ministre du tourisme du 27 septembre 2021.

Monsieur Sofien Debbichi, administrateur conseiller du corps administratif commun des administrations publiques est nommé dans le grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère du tourisme à compter du 24 septembre 2021.

## MINISTERE DE LA SANTE

### Arrêté du chargé du ministère de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 5 octobre 2021, portant ouverture d'un concours pour le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en pharmacie.

Le chargé du ministère de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 2005-3295 du 19 décembre 2005, portant statut particulier des pharmaciens hospitalo-universitaires, tel que modifié par le décret n° 2008-2754 du 4 août 2008,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-301 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de la santé,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du chef du gouvernement et de membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-98 du 6 août 2021, portant nomination d'un chargé du ministère de la santé,

Vu l'arrêté des ministres de la santé publique et du ministre de l'enseignement supérieur du 20 septembre 2006, portant organisation du concours pour le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en pharmacie, tel que modifié et complété par l'arrêté du 26 octobre 2010.

Arrêtent :

Article premier - Un concours est ouvert à la faculté de pharmacie de Monastir, le mardi 9 novembre 2021 et jours suivants, pour le recrutement de vingt-cinq (25) assistants hospitalo-universitaires en pharmacie.

Art. 2 - Ce concours est ouvert conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé du 20 septembre 2006, tel que modifié et complété par l'arrêté du 26 octobre 2010, au profit du ministère de la santé dans les disciplines suivantes et pour le nombre de postes indiqués ci-dessous :

- Chimie Thérapeutique: 2 postes.
- Chimie Analytique: 2 postes.
- Chimie Organique: 1 poste.
- Pharmacologie : 1 poste.
- Pharmacie Clinique: 4 postes.
- Génétique et biologie de la reproduction : 1 poste.
- Biochimie : 4 postes.
- Hématologie : 3 postes
- Toxicologie : 1 poste.
- Immunologie : 1 poste.
- Microbiologie : 3 postes
- Virologie : 2 postes.

Art. 3 - Le nombre des postes ouvert à ce concours au profit du ministère de la défense nationale est fixé à un seul (1) poste, dans la discipline suivante :

- Biochimie.

Art. 4 - La clôture du registre des candidatures est fixée pour le lundi 11 octobre 2021.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 5 octobre 2021.

*Le chargé du ministère de la santé*

**Ali Mrabet**

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique*

**Olfa Benouda Sioud**

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 18 août 2021.**

Monsieur Taoufik Bouassida, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de Sfax.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Mohamed Marzougui, inspecteur principal de l'éducation sociale, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Kairouan.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Madame Rachida Kahouli épouse NacerAllah, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Sousse.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Kilani Chine, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Gabès.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Mademoiselle Souhir Mansouri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Gafsa.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Hechmi Yahia, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Tunis.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Najeh Taouil, inspecteur central du travail, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Monastir.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Hatem Zaaber, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Madame Amina Riahi, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Monsieur Mehdi Jbara, inspecteur de l'éducation sociale, est chargé des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes à la direction régionale des affaires sociales de Beja.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 12 août 2021.**

Madame Leila Abassi épouse Rekik, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de coordinateur du comité régional de coordination de l'enseignement des adultes de Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 17 du décret gouvernemental n° 2019-876 du 15 août 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 août 2021.**

Madame Fadoua Rouatbi épouse Ibn Jenena, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'El Kalâa Essoghra, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Sousse.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 23 juillet 2021.**

Madame Nedja Marweni, psychologue, est chargée des fonctions de chef de service de l'action sociale à l'unité de défense sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Kasserine.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 août 2021.**

Madame Fairouz Hajjem, psychologue principal, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention au centre de défense et d'intégration sociale de Douar Hicher,

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 18 août 2021.**

Monsieur Elhechmi Belgacem, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre de défense et d'intégration sociales de Tozeur.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 18 août 2021.**

Monsieur Ali Chakir Bène, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'intégration éducative et professionnelle, à l'unité de la promotion des personnes handicapées, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Zaghouane.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 18 août 2021.**

Monsieur Taoufik Jallali, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'intégration éducative et professionnelle, à l'unité de la promotion des personnes handicapées, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 18 août 2021.**

Monsieur Hamed Benjaber, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité de la défense sociale, à la division de la promotion sociale, à la direction régionale des affaires sociales de Médenine.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Kamel Bezzaouia, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gabès.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Abdelkhalek Arayedh, technicien en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Hassan Goubaa, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Taoufik Haddad, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Khalil Saidi, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des technologies de l'information et de la communication à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Abdelbasset Tlig, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires financières au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Mustapha Bsissa, administrateur de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service des concours et des examens professionnels au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Walid Eddiari, administrateur en chef de l'éducation, est déchargé des fonctions de secrétaire général au commissariat régional de l'éducation à Sidi Bouzid à compter du 21 septembre 2021.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Nabil Hamdi, administrateur en chef de l'éducation, est déchargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Sidi Bouzid à compter du 21 septembre 2021.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Khaled Khelifi, professeur émérite des écoles primaires, est déchargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Sidi Bouzid à compter du 21 septembre 2021.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 5 octobre 2021.**

Monsieur Nizar Mhamdi, administrateur conseiller de l'éducation, est déchargé des fonctions de chef de service de la gestion du personnel des écoles primaires au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Sidi Bouzid à compter du 21 septembre 2021.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 30 août 2021.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale et de chef de service d'administration centrale est accordée aux cadres dont les noms suivent, chargés d'emplois fonctionnels à l'office des œuvres universitaires pour le Nord conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Saber Hajri	Analyste en chef	Sous-directeur des bourses, des prêts et des aides sociales à la direction des œuvres universitaires à l'office
Hosni Bejaoui	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Chef de service des prêts universitaires à la sous-direction des bourses, des prêts et des aides sociales à la direction des œuvres universitaires à l'office
Badreddine Dandani	Ingénieur en chef	Chef de service des œuvres universitaires à la direction régionale des œuvres universitaires à Jendouba

**Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 27 septembre 2021.**

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés d'emplois fonctionnels au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et Nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Anis Bejaoui	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Sous-directeur d'administration centrale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat
Rim Hajri	Administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Sous-directeur d'administration centrale au bureau du suivi des décisions du conseil des ministres, des conseils ministériels restreints et des conseils interministériels au cabinet.

**Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 20 septembre 2021.**

Monsieur Chokri Sayari, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur des ressources humaines à la direction des services communs à l'université de Tunis.

**MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Monsieur Ali Gharbi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Tastour.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Monsieur Saïed Boufayed, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Lamta à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Madame Zaineb Missaoui administrateur en chef, est chargée des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Kalaa Khasba.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Monsieur Makrem Tarrach, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Sisseb Dhriat.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Monsieur Mohamed El Azhar Tlili, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Kalaat Senan.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 13 juillet 2021.**

Monsieur Abderraouf Dkhili, professeur principal hors classe des écoles primaires est chargé des fonctions de secrétaire général de deuxième classe à la commune d'Ezzouhour.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Souad Sassi, administrateur en chef, est chargée des fonctions de directeur de la culture et de l'enfance et de la jeunesse et du sport et des affaires sociales à la commune de Tunis.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Imed Kchaou, architecte en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'urbanisme à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Allala Romdhani, administrateur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'inspection financière à l'inspection à la commune de Tunis.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Souad Marzouki, administrateur en chef, est chargée des fonctions de directeur des ressources et des affaires économiques à la commune de Tunis.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Taoufik Makki, technicien en chef est chargé des fonctions de sous-directeur de l'urbanisme opératoire à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Fakher Ghorbel, technicien en chef est chargé des fonctions de sous-directeur de boisement à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Salem Khelifi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de bureau de la police de l'environnement avec rang et avantages de sous-directeur à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Madame Amen El Mkaouer, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de la rémunération à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Madame Sabah Abd Elmoula, technicien en chef principal est chargée des fonctions de sous-directeur des services administratifs à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Khaled Drira, technicien en chef est chargé des fonctions de sous-directeur de l'embellissement urbain et des parcs et des jardins à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Taher Masmoudi, technicien en chef est chargé des fonctions de sous-directeur des réglementations urbaines et des voiries publiques à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 25 juin 2021.**

Monsieur Khaled Ben Jmaa, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires foncières à la commune de Sfax.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Abdelkader Sekri, administrateur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières à la commune de Mknassy.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Khadija Ben Meftah, administrateur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières et du contrôle de gestion à la commune de Zaghuen.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Mabrouka Souissi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et prestation des services à la commune de Zaghuen.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Neji Ben Hssouna gestionnaire de documents et d'archives, est chargé des fonctions de chef de service des archives à la commune de Tunis.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Nedja Messaoudi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des affaires économiques et de développement des ressources à la commune de Zaghuen.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Mohamed Bouzidi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de gestion des domaines à la commune de Sidi Bouzid.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Madame Samia Guedri, technicien principal est chargée des fonctions de chef de service de l'aménagement, des études et de la planification urbaine à la commune de Sidi Bouzid.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Samir Ammeri, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives à la commune de Mknassy.

**Par arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement par intérim du 24 juin 2021.**

Monsieur Ali Yaakoubi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de réquisition à la commune de l'Ariana.